

SÉNART

Forêt domaniale de Sénart



LE TERRITOIRE

Massif forestier de 3 200 ha, Sénart est un écrin de verdure entouré de plusieurs villes nouvelles.

Ses atouts pour la chasse

Ce massif est constitué de peuplements variés très favorables au sanglier et au chevreuil.

Les prestations proposées

Battue sangliers et chevreuils

Ces battues sont organisées et encadrées par des personnels de l'ONF. Elles se déroulent le jeudi d'octobre à février, excepté pendant les vacances scolaires. Les réservations sont individuelles. Les chasseurs au nombre de 24 sont postés sur des miradors mobiles mis en place à chaque traque. Le rendez-vous est fixé à 8h à la Faisanderie de

Sénart. Un « casse-croute » est servi le matin. Au retour de la chasse un repas vous sera proposé par un traiteur si vous le souhaitez.

BON À SAVOIR

Le tir à balle est obligatoire. Le calibre minimum est fixé à 7 mm.

La désignation des postes est faite par tirage au sort. Environ 14 journées sont organisées par saison.

CONTACTS

Directeur de chasse sur les massifs domaniaux de Sénart, Notre-Dame et La Grange.

Christophe Briou

MF du Carrefour de Montgeron
91230 Montgeron
06 23 69 08 37

Janique Pincemail

Service chasse
217 bis rue Grande - 77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 74 77 70 - fax : 01 60 74 77 79
janique.pincemail@onf.fr